

Mobilité Sortante des Chercheur(e)s

Objectifs

Le programme Mobilité Sortantes des Chercheur(e)s vise à soutenir la mobilité internationale d'enseignants-chercheurs ou chercheurs des laboratoires d'Avignon Université vers des établissements étrangers, et ce afin de dynamiser la politique de recherche internationale de l'établissement.

Critères d'éligibilité

Pour être recevables, les demandes doivent :

- ✓ être présentées par un enseignant-chercheur ou chercheur affecté à un laboratoire de l'établissement,
- ✓ concerner :
 - une mobilité internationale dont la durée est comprise entre minimum 15 jours et maximum 2 mois, **ou**
 - 3 mobilités d'au plus une semaine chacune ;
- ✓ s'inscrire dans le cadre de la préparation d'un projet de recherche collaboratif international.

Les demandes de séjours qui entrent dans le cadre de la participation à un congrès scientifique international ne sont pas éligibles à ce programme.

Moyens attribués

Le financement est destiné à couvrir les frais généraux de missions : transport, hébergement et restauration :

- ✓ Dans le cas d'une mobilité unique, la prise en charge financière est limitée à 1 500€ pour une mobilité de 2 semaines, auxquels viendront s'ajouter 750 € par semaine supplémentaire, dans la limite de 2 mois maximum.
- ✓ Pour les mobilités multiples, la prise en charge est limitée à 1 000€ par mobilité.

Les frais habituels de mission s'appliquent, auxquels peuvent s'ajouter la prise en charge de l'aller/retour vers le lieu de la mobilité, dans la limite des montants indiqués ci-dessus. Les laboratoires ou SFR peuvent compléter cette aide sur leurs fonds propres.

Modalités de soumission

Le dossier de candidature comprend :

- ✓ un descriptif du projet de recherche (2 à 3 pages). Le candidat indiquera par ailleurs dans quel cadre de coopérations scientifiques il s'inscrit et quels sont les résultats attendus au terme du séjour pour l'établissement. La durée du séjour et les conditions d'accueil seront également précisées.
- ✓ une lettre d'invitation de l'institution d'accueil.
- ✓ l'avis motivé de la direction de l'unité de recherche.

Critères d'évaluation

Seront classées en priorité, les mobilités qui s'inscrivent dans le cadre de la préparation d'un projet européen ou d'un appel d'offre d'une agence de moyens nationale (ANR, ...) ou internationale.

Seront également pris en considération :

- ✓ la proximité avec les axes identitaires et de développement scientifique d'Avignon Université;
- ✓ le projet de recherche et les retombées pour l'établissement ;
- ✓ la proximité des zones géographiques définies comme stratégiques par l'établissement dans le cadre de sa politique internationale ;
- ✓ l'historique des attributions précédentes à l'enseignant-chercheur ou chercheur.

Examen des demandes et calendrier

Les demandes seront traitées par la Commission Recherche du conseil académique au fil de l'eau, lors de ses réunions mensuelles.

Le dépôt d'une demande de soutien est un engagement à réaliser la mobilité en cas de financement, et à rendre compte des résultats à la CR.